

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

***Date de la convocation** : le 23 septembre 2016.*

OBJET :

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À LA DÉMISSION TOTALE DU SECOND ADJOINT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Pascal THOMAS, 2ème adjoint au Maire, il est nécessaire d'élire un nouvel adjoint qui prendra la suite dans le tableau à la quatrième place.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 28 mars 2014 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° PG 2014/03 du 11 avril 2014 donnant délégation de fonction et de signature du maire au second adjoint,

Vu le courrier de démission de Monsieur Pascal THOMAS en qualité d'adjoint et de conseiller municipal du 18 septembre 2016,

Vu la réponse de Madame le Préfet de l'Ariège en date du 23 septembre 2016, entérinant cette démission,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire ou prendra la suite dans l'ordre du tableau.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate:

- Martine RODRIGO.

Nombre de votants présents : 9 votants.

Nombre de procurations : 1 procuration.

Nombre d'abstentions : 0 abstention.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10 bulletins.

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1 bulletin nul.

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 23 septembre 2016.

OBJET :
INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUITE
À LA NOMINATION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2014/42

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DIT que suite à la nomination d'une nouvelle adjointe au Maire, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est modifié tel que suit :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS DU 7 JUILLET 2014

Nom	Prénom	Fonction	Montant mensuel des indemnités de fonction Brut
HOYER	Paul	Maire	1 178,45 €
DOUMENC-CAUBERE	Martine	Adjointe	313,62 €
RODRIGO	Martine	Adjointe	313,62 €
BERNARD	Jean-Luc	Adjoint	313,62 €
BORDEAU	Enguerrand	Adjoint	313,62 €
Montant mensuel de l'enveloppe des indemnités brutes des élus			2 432,93 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

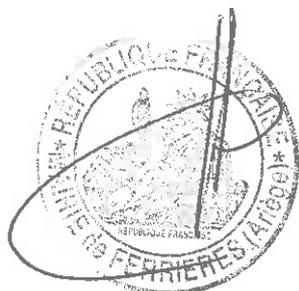
Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **→ 4 OCT 2016**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **→ 4 OCT. 2016**



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 23 septembre 2016.

OBJET :
**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIVERSES COMMISSIONS
MUNICIPALES SUITE À LA DÉMISSION D'UN ADJOINT .
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2014/43 DU 7 JUILLET 2014**

Suite à la démission de Monsieur THOMAS Pascal, Monsieur le Maire propose de redésigner les Conseillers Municipaux au sein des différentes commissions :

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE : RODRIGO Martine, DOUMENC-CAUBERE Martine, BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, GRANIER Jean-Paul.

COMMISSION FINANCES, TRANSPORTS: DOUMENC-CAUBERE Martine, HOYER Paul, GRANIER Jean-Paul.

COMMISSION URBANISME, EMBELLISSEMENT, ENVIRONNEMENT: HOYER Paul, BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, CATHALA Jean-Marc.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES: BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude.

COMMISSION TRAVAUX: BORDEAU Enguerrand, CATHALA Jean-Marc, HOYER Paul.

COMMISSION AMENAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE LE BERNET: HOYER Paul, BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, DOUMENC-CAUBERE Martine, RODRIGO Martine.

COMMISSION CIMETIERE: HOYER Paul, BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, DOUMENC-CAUBERE Martine, RODRIGO Martine, Alain CABALLERO, Jean-Paul PAULY.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de désigner les représentants aux différentes commissions municipales proposés par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, - 4 OCT. 2016
le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 4 OCT. 2016

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 23 septembre 2016.

OBJET :
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SIVE FERRIÈRES-PRAYOLS
SUITE À LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Vu la délibération de la commune en date du 9 janvier 1993 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative (SIVE),

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 1993 autorisant cette création,

Vu la délibération n°2015/15 du 6 février 2015 désignant les délégués du Conseil Municipal auprès du SIVE Ferrières-Prayols,

Vu la démission de Madame Martine ORUS épouse THOMAS en qualité de conseillère municipale de la commune de Ferrières-sur-Ariège et de déléguée suppléante auprès du SIVE,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative (SIVE),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de désigner BORDEAU Enguerrand,

Et transmet cette délibération à Monsieur le Président du SIVE Ferrières-Prayols.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: = 4 OCT. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : = 4 OCT. 2016

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 23 septembre 2016.

OBJET :

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE POUR LA
CRÉATION ET LA GESTION D'AIRES DE GRAND PASSAGE SUITE
À LA DÉMISSION TOTALE DE MONSIEUR PASCAL THOMAS**

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2006 portant création du Syndicat Mixte pour la création et la gestion d'une aire de grands passages en Ariège,

Vu la délibération du comité syndical en date du 12 mars 2012 décidant des modifications statutaires de ce syndicat,

Vu la délibération n°2014/15 du 28 mars 2014 désignant, Messieurs BORDEAU Enguerrand et THOMAS Pascal, délégué auprès du Syndicat Mixte,

Vu le courrier de démission de Monsieur Pascal THOMAS en qualité d'adjoint et de conseiller municipal du 18 septembre 2016,

Vu la réponse de Madame le Préfet de l'Ariège en date du 23 septembre 2016, entérinant cette démission,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ,

DECIDE de désigner : Monsieur CATHALA Jean-Marc en remplacement de Monsieur THOMAS Pascal,

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat Mixte pour la création et la gestion d'une aire de grands passages en Ariège,

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 4 OCT. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 4 OCT. 2016



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 23 septembre 2016.

OBJET :
**RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC FONCIER PAR LA
FEDERATION PASTORALE SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser un diagnostic foncier sur la commune par la Fédération Pastorale de l'Ariège.

Il s'agit de réaliser un état des lieux de l'usage et de la maîtrise (propriété ou location) du foncier agricole par les utilisateurs de foncier agricole sur la commune (agriculteurs et autres usagers).

En particulier, le diagnostic vise à définir la possibilité de la mise en place d'un projet collectif qui permettrait de créer un socle foncier suffisant et viable pour l'installation d'un jeune agriculteur au niveau du secteur du Col de la Perche.

Le diagnostic définira de l'opportunité de la création d'une association foncière pastorale dans ce secteur afin de faciliter le projet d'installation.

Lorsque le diagnostic foncier sera réalisé, la Fédération Pastorale, fera un compte rendu auprès de la commune et des usagers agricoles rencontrés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la réalisation d'un diagnostic foncier agricole par la Fédération Pastorale sur le territoire communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 4 OCT. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 4 OCT. 2016



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
 09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 23 septembre 2016.

OBJET :

VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AD 29 SISE À CAVALIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2015/69 du 23 novembre 2015, le Conseil avait décidé la mise en vente de la parcelle cadastrée AD 29 sise à Cavalier et que par délibération n°2016/06 du 11 janvier 2016, le Conseil avait entériné sa vente à Monsieur LAGUERRE Pascal, demeurant 23 hameau Cavalier, propriétaire et voisin de cette parcelle, au prix de 18,71 € (dix huit euros et soixante onze centimes) le m².

Un bornage de cette parcelle, réalisé par le cabinet de géomètre RIVERE – BOSCARIOL, situé à Foix, a permis d'en connaître la contenance exacte et de ce fait de définir son prix de vente global tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de plan	Lieu-dit	Contenance	Zonage du POS	Prix de vente
AD	29	Cavalier	1 940 m ²	NB	36 297,40€ soit 18,71 € le m ²

Le Conseil Municipal

Où l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre la parcelle AD 29, sise à Cavalier, à Monsieur LAGUERRE Pascal, demeurant 23 hameau Cavalier, propriétaire et voisin de cette parcelle, au prix de 36 297,40€ (trente six mille deux cent quatre vingt dix sept euros et quarante centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération, notamment, à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 4 OCT. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: - 4 OCT. 2016



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 23 septembre 2016.

OBJET :
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL LOCAL DE
SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD).
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2015/57 DU 5 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Luc BERNARD représentant de la commune auprès du CLSPD en lieu et place de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, qui y représente déjà le L.P Jean DURROUX.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de désigner Monsieur Jean-Luc BERNARD en qualité de représentant de la commune de Ferrières-sur-Ariège au CLSPD,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision,

Et transmet cette délibération au bureau du CLSPD.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

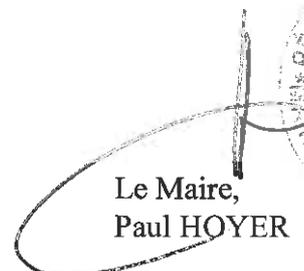
Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 4 OCT. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: - 4 OCT. 2016


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de CATHALA Jean-Marc à BILLAUD Philippe.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : RODRIGO Martine.

Date de la convocation : le 23 septembre 2016.

OBJET :
**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE SUITE À DÉMISSION TOTALE D'UN ADJOINT**

Considérant qu'à la suite de la démission totale du second adjoint, il convient de revoir la composition de la commission d'appel d'offres dont il était membre.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder à l'élection d'un membre titulaire en remplacement de l'adjoint démissionnaire:

Nombre de votants : 09

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de procurations : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Sièges à pourvoir : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré selon la méthode de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

PROCLAME élu le membre titulaire suivant : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 7 OCT. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 7 OCT. 2016


Le Maire,
Paul HOYER

